

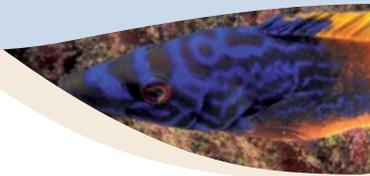


## Contexte et enjeux

Le milieu marin couvre les deux tiers du globe. Il abrite une biodiversité encore largement méconnue et génère de nombreuses activités économiques. Le littoral concentre une part importante de la population mondiale et il est une zone récréative pour un public encore plus large. Ces fonctions économiques, sociales et culturelles sont dépendantes du bon état de santé et de conservation du milieu marin.

Avec 11 millions de km<sup>2</sup>, principalement situés en outre-mer, la France possède le second espace maritime au monde réparti sur tous les océans. Elle héberge ainsi 10 % des récifs coralliens, 20 % des atolls, 6 % des monts sous-marins. Ces milieux sont d'une grande richesse biologique. Ils profitent à de nombreuses activités économiques dont le développement non maîtrisé provoque des pressions sur les écosystèmes marins et les fragilise.

Les aires marines protégées, outils de protection et de gestion du milieu marin, sont encore peu nombreuses à travers le monde moins de 2 % seulement des océans sont protégés - Elles font désormais l'objet de programmes de développement ambitieux au niveau mondial.



© C: studiocomplices.com - Adaptation: Y. Souche - Photos: J. Michel, Y. Gladu, Y. Chocloff, O. Brossseau / Agence des aires marines protégées / Impression sur papier FSC / novembre 2011

### Contact et renseignements:

Agence des aires marines protégées

16 quai de la douane

CS 42932

29229 BREST cedex 2

France

Tél.: 33 (0)2 98 33 87 67

Fax: 33 (0)2 98 33 87 77

[www.aires-marines.fr](http://www.aires-marines.fr)



Agence des aires marines protégées



L'Agence des aires marines protégées



Agence des aires marines protégées



# Un établissement public pour la protection du milieu marin

## Les aires marines protégées

Les Aires marines protégées (AMP) sont des espaces délimités en mer où l'homme se fixe des objectifs de protection de la nature à long terme. Cette protection est souvent compatible avec un développement économique maîtrisé des activités. Le code de l'environnement reconnaît 15 catégories différentes d'AMP, de la plus réglementaire à la moins contraignante :

- réserve naturelle,
- arrêté de protection de biotope,
- réserve nationale de chasse et de faune sauvage,
- parc national,
- parc naturel marin,
- site Natura 2000,
- domaine public maritime du Conservatoire du littoral,
- site RAMSAR, site du patrimoine mondial UNESCO et réserve de biosphère,
- site au titre des conventions de mers régionales de Barcelone (Méditerranée), OSPAR (Atlantique Nord Est), Naïrobi (Afrique de l'Est), Carthagène (Antilles) et CCAMLR (Antarctique).

Si la protection du milieu marin est commune à toutes les AMP, chacune comporte des finalités propres. Leur taille, le cadre réglementaire et leur gouvernance dépendent donc des objectifs qu'elles servent et du contexte local. Leur combinaison est à la base de la création d'un réseau efficace et cohérent d'AMP.



## Une agence nationale pour les aires marines protégées

Créée par la loi du 14 avril 2006, l'Agence des aires marines protégées est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

L'Agence a son siège à Brest. Elle est présente sur les trois façades maritimes métropolitaines et en outre-mer (Antilles françaises, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie et Mayotte).

 La France accueille le **troisième congrès international des aires marines protégées**, à Marseille et en Corse du 21 au 27 octobre 2013.

**Objectifs en 2020 : 10 %** d'aires marines protégées sur l'ensemble des océans ;  
**20 %** dans les eaux sous juridiction française.

L'Agence des aires marines protégées a pour principales missions :

- l'appui aux politiques publiques pour la création et la gestion d'aires marines protégées,
- l'animation du réseau des gestionnaires d'aires marines protégées,
- la gestion des moyens humains, techniques et financiers mis à disposition des parcs naturels marins, ou d'autres aires marines protégées qui lui seraient confiées,
- l'appui technique aux conventions de mers régionales (Caraïbes, Atlantique nord-est, Méditerranée, océan Indien, Pacifique sud et Antarctique).